

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 72370 du 7 octobre 2015 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1523594S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7);

Vu l'instruction n° 14100/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 22 avril 2014 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu l'instruction n° 14200/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 22 avril 2014 relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu le bordereau d'envoi n° 63706/GEND/CEGN/BOE.PL du 2 octobre 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le brevet de chef de service est attribué, à compter du 2 octobre 2015, aux sous-officiers classés par ordre alphabétique dont le nom suit:

Brunet	Pascal	170957
Brunet	Patrice	171513
Camus	Nicolas	202507
David	Marie-Laure	167746
Démurger	Frédéric	172348
Dufayet	Stéphanie	191274
Dulac	Laëtitia	209728
Durand	Christophe	178234
Garnier	Lionel	170041
Hardel	Karline	204372
Jubeau	Didier	167421
Lacan	Anne	183862
Lecat	Maurine	199510
Lefèvre	Delphine	165290
Legouteux	Eddy	167428
Lhermitte	Aurélie	183768
Loucheur	France	163265
Maurey	Vincent	183720
Odant	Valérie	163271

Perraud	Marylène	191868
Potron	Valérie	317491
Primorin	David	181042
Robert	Sébastien	209709
Rousseau	Audrey	205620
Serredszum	Eurydice	165952
Sinquin	Annaïck	173129
Thebault	Laurent	168693
Thomas	Arnaud	193394

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE